



Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE RAPPORT FINANCIER D'UN PARTI ENREGISTRÉ

Au Directeur général des élections du Canada, Élections Canada

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, le rapport présente les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé, comme l'exige le paragraphe 435(1) de la Loi Électorale du Canada.

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit du rapport financier d'un parti enregistré **PARTI RHINOCÉROS** préparé conformément aux exigences de l'article 432 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, le rapport financier du **PARTI RHINOCÉROS** est préparé, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de l'article 432 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de ce rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier et apprécie si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation

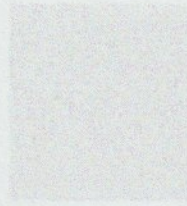
Sans pour autant modifier notre opinion, j'attire l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 432 de la loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des renseignements au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un autre usage. Mon rapport est destiné uniquement au **PARTI RHINOCÉROS** et au Directeur général des élections, Élections Canada et de devrait pas être utilisé par d'autres parties.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gilbert Bastings, CPA auditeur.

Gilbert Bastings, CPA, Inc
Par Gilbert Bastings, CPA auditeur

Par Gilbert Bastings, CPA auditeur

Montréal (Québec)
Le 18 août 2023



PARTI RHINOCÉROS
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 DÉCEMBRE 2022

PARTI RHINOCÉROS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Surplus cumulé	4
Bilan	5
Notes afférentes aux états financiers	6-7

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY



Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'agent principal du
PARTI RHINOCÉROS

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du **PARTI RHINOCÉROS**, (la parti), qui comprennent un bilan au 31 décembre 2022 et l'état des résultats et du surplus cumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **PARTI RHINOCÉROS** au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de son exploitation pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le **PARTI RHINOCÉROS** tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquitté des autres responsabilités qui m'incombe selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

L'agent principal est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'agent principal qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'agent principal a l'intention de liquider la parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe à l'agent principal aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti.

CPA

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent principal, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à l'agent principal notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gilbert Bastings, CPA auditeur.

Gilbert Bastings, CPA, Inc.
Par Gilbert Bastings, CPA auditeur

Par Gilbert Bastings, CPA auditeur

Montréal (Québec)
Le 18 août 2023

PARTI RHINOCÉROS
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
REVENUS				
Campagne de financement et d'adhésion	1,128	\$	1,622	\$
Autres	-		464	
Total des revenus	<u>1,128</u>		<u>2,086</u>	
 DÉPENSES D'EXPLOITATION				
Honoraires professionnels	1,236		1,340	
Bureau	279		-	
Frais bancaires	115		168	
Total des dépenses d'exploitation	<u>1,630</u>		<u>1,508</u>	
Surplus (déficit) avant dépenses électorales	(502)		578	
Élection générale	-		-	
Élection partielle - note 4	620		-	
SURPLUS (DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	<u>(1,122)</u>	<u>\$</u>	<u>578</u>	<u>\$</u>

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

 SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
 CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

PARTI RHINOCÉROS

SURPLUS CUMULÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4,415 \$	3,837 \$
Surplus (déficit) net de l'exercice	(1,122)	578
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>3,293 \$</u>	<u>4,415 \$</u>

Gilbert Bastings, CPA, Inc.SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

PARTI RHINOCÉROS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2022

A C T I F

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
À COURT TERME		
Encaisse	4,445 \$	5,358 \$

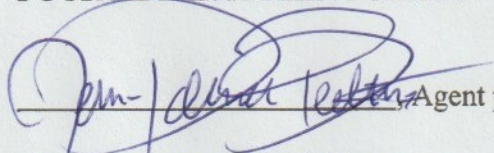
P A S S I F

À COURT TERME		
Créditeurs	1,152 \$	943 \$

A V O I R

Surplus cumulé	3,293	4,415
	<u>4,445 \$</u>	<u>5,358 \$</u>

POUR LE PARTI RHINOCÉROS


Agent principal
JEAN-PATRICK BERTHIAUME

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

PARTI RHINOCÉROS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le **PARTI RHINOCÉROS** (anciennement **NÉORHINO.CA**) est un parti enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

2 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers sont fondés sur la représentation d'opérations et de faits passés, et non futurs, bien qu'ils puissent souvent nécessiter que l'on procède à des estimations concernant des opérations et des faits futurs, et comporter des mesures qui, de par leur nature, peuvent n'être que des approximations.

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme n'est pas exposé à un risque important à l'égard d'une partie en particulier.

RISQUE DE MARCHÉ

L'organisme est exposé au risque de marché, qui s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations d'intérêt du marché.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

PARTI RHINOCÉROS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparations des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de campagne de financement et d'adhésion sont comptabilisés sur la base de leur encaissements.

4 ÉLECTION PARTIELLE

Le directeur général des élections a ordonné la tenue d'élection partielle le 12 décembre 2022 dans la circonscription électorale de Mississauga-Lakeshore. Les revenus et dépenses y afférents se détaillent ainsi :

Revenus	-	\$
Dépenses	620	
<hr/>		
RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE	(620)	\$
<hr/>		

5 FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car il n'apporterait aucun renseignements supplémentaire à la lecture des états financiers.

Gilbert Bastings, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY